tribun romain, RIENZI, essaya de former une confédération de toute l'Italie, mais il périt sans pouvoir mener à fin ce rêve de sa vie. Rome devait être la capitale fédérale: RIENZI mourut en 1352. La confédération Suisse ou Helvétique exista dès le douzième siècle; en 1474, Louis XI de France, chercha à conquérir cette confédération; mais il en fut quitte pour ses peines. En 1477, Charles le Téméraire, de Bourgogne, perdit et son royaume et sa vie, en cherchant follement à attaquer cette puissance. En 1498, l'empereur MAXIMILIEN chercha en vain à subjuguer ce pays. L'Espagne essaya, inutilement, en maintes et maintes circonstances, à en faire autant. En 1798, les cantons de la Suisse devinrent la "République Helvétienne." En 1803, ils tombèrent sous le protectorat de Napoleon Ier, et en 1813, les Alliés en firent la conquête. Par l'acte fédéral signé à Zurich on 1815, on fit des amendements importants à la constitution. Le but de la confédération Helvétique est de protéger le pays contre l'étranger, d'assurer la paix et la tranquillité à l'intérieur, de protéger les libertés de la confédération, et d'augmenter la prospérité générale. Cette "constitution" a survécu à deux révolutions européennes, sans parler de ses épreuves à l'intérieur, et compte 50 ans d'existence. Il ne faut pas oublier que le peuple le plus différent, le plus mixte au monde, vit à l'ombre de cette constitution. La population est de deux millions et demi, dont un million et deux tiers parlant l'allemand, un demi million le français, et le reste l'italien et d'autres langues : une partie de la population est catholique, l'autre protestante. Il y a différents intérêts de localité, de race, et de foi, différence de mœurs, de langue et de coutumes dans ce pays, et cependant tous sont libres. tous sont en sûreté, respectés, heureux, prospères, et jouissent de la liberté la plus grande et la plus pure. Il y a vingtdeux cantons, et, chose étonnante, le canton de Neufchâtel a pour chef un roi, le roi de Prusse! (Ecoutez! écoutez!) Je ne parlerai pas de la confédération des États-Unis des Pays-Bas, qui a eu son temps, sa gloire et son utilité: mais je dirai un mot de la grande confédération germanique. Cette confédération se compose de quarante états de fort inégale grandeur et compte trente-quatre millions d'habitants. Il y a dans cette confédération des royaumes, des grands-duchés. des duchés, dos principautés et des villes

libres; il y dans cette vaste association, des catholiques, des protestants, des juifs, enfin différentes religions et nationalités; et cependant les uns ne sont pas à la merci des autres, tous vivent heureux sous la même union fédérale, sous le protectorat de l'empereur d'Autriche... Parmi ces états, l'Autriche proprement dite, est le premier en importance: son armée eu temps de paix est de 280,000 hommes, en temps de guerre, elle peut s'élever à 800,000. La Prusse est le second, avec une armée de 225,000 hommes, et une milice nationale de 400,000 hommes. Il y a, comme je viens de le dire, dans ces états, des nationalités et des religions différentes, et cependant les droits de chacun sont préservés dans toute leur intégrité! Alors, pourquoi nous, Canadienset catholiques, ne pourrionsnous pas taire partie de la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sans craindie de voir notre la ngue, nos lois, nos institutions et notre religion, en danger? Il me semble que nous ne pourrious trouver protection pleine et entière que dans une "confédération" de cette nature, puisqu'elle a pour raison d'être, pour principe fondamental " une union basée sur des principes équitables envers les habitants des cinq provinces." Quant à la con-fédération des États-Unis de l'Amérique du Nord, je ne ferai que la nommer. Tout le monde sait qu'en 1775 lorsque les treize colonies se révoltèrent contre l'Angleterre, elles crurent que le seul moyen de prospérer entr'elles et de se défendre contre l'ennemi commun était de s'unir ensemble pour leur mutuelle protection : comprenant bien que, si elles fussent demeurées séparées et sans liens entr'elles, comme les adversaires quand même du plan de confédération actuel aimeraient que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord restassent, c'en était fait d'elles, et au lieu de sortir victorieuses de la lutte, elles auraient été facilement vaincues. Maintenant, M. le Prési-DENT, je demanderai la permission de parler un peu des autres confédérations qui ont existé sur le continent américain. D'abord, parlons de la confédération de l'Amérique centrale, ou de "Guatimala." Cette confédération était située sur les bords de la mer du Mexique et du Pacifique. Elle se divisait en cinq états, Guatimala, Honduras, San Salvador, Nicaragua et Costa-Rica. Ces états se composaient de Créoles, de Métis, d'Indiens et de Nègres. Jusqu'à 1821 cette confédé-